

RDV DE LIAISON

Modèle de courrier à destination de l'employeur

Objet : information sur le RDV de Liaison

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement en arrêt de travail depuis au moins 30 jours et à ce titre **vous pouvez bénéficier d'un rendez-vous de liaison**, dispositif introduit par la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail.

Ce rendez-vous, qui n'est pas un rendez-vous médical, a pour objectif de maintenir un lien entre le salarié pendant son arrêt de travail et l'employeur et d'informer le salarié qu'il peut bénéficier d'actions de prévention de la désinsertion professionnelle, d'une visite de pré reprise, et de mesures d'aménagement du poste et/ou du temps de travail.

C'est dans ce contexte que nous vous informons que

(Choisissez l'option choisie)

Nous souhaitons organiser un rendez-vous de liaison : *date/heure/modalités*,

Nous vous précisons que cette mesure n'est pas obligatoire et vous pouvez tout à fait refuser de participer à cette rencontre.

Vous pouvez solliciter un RDV de liaison :

☐ Oui je souhaite réaliser un RDV de liaison (*dans ce cas merci de contacter : **modalités***)

☐ Non, je ne souhaite pas réaliser un RDV de liaison (*dans ce cas merci de nous en informer par **modalités***)

Le service de prévention et de santé au travail peut être associé au rendez-vous de liaison. Il peut être représenté par un membre de l'équipe pluridisciplinaire ou par un membre de la cellule prévention de la désinsertion professionnelle.

Le référent handicap de l'entreprise (s'il existe) peut également participer au rendez-vous de liaison, sous réserve de votre accord.

Enfin, vous pouvez également solliciter **une visite de pré-reprise** (visite confidentielle et sans frais) directement auprès des services de santé au travail (voir coordonnées ci-dessous).

Dans ce cadre, une préparation à la reprise ainsi que les modalités de reprise d'activité s'il y a lieu, pourront notamment être abordées.

Coordonnées de votre médecin du travail :



*Insérer ici les coordonnées du médecin du travail
réfèrent de l'entreprise ainsi que les modalités de prise
de contact*

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chef d'entreprise

Directeur des Ressources Humaines